

Municipalité d'Aguanish

106, rue Jacques Cartier

Aguanish (Québec) G0G 1A0

Téléphone : (418) 533-2323 - Télécopie : (418) 533-2012

Courriel : secretaire@mun.aguanish.org



Copie de résolution

RÉUNION ORDINAIRE DU 3 MAI 2021

Étaient présents :

Monsieur Léonard Labrie	Maire via visioconférence
Madame Francine Blais	Conseillère # 1 via visioconférence
Madame Johanne Cormier	Conseillère # 2 via visioconférence
Madame Kathy Ouellet	Conseillère # 3 via visioconférence
Madame Angie Duguay	Conseillère # 4 via visioconférence
Monsieur Rénald Blais	Conseiller # 5 via visioconférence
Madame Delvie Blais	Conseillère # 6 via visioconférence

Madame Monika Déraps, Secrétaire-Trésorière ainsi que Madame Marlène Blais, Directrice Générale, assistent aussi à la réunion par vidéoconférence

RÉSOLUTION N°054-05-2021

AUTORISATION DE L'ADOPTION DE LA CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT : DÉCIDER

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

Considérant que les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

Considérant que la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente Charte municipale pour la protection de l'enfant;

Considérant qu'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

Considérant qu'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

Considérant qu'une municipalité bienveillante poste des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

Considérant qu'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Delvie Blais, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Angie Duguay, conseillère
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le conseil de la municipalité de Aguanish adopte la Charte municipale pour la protection de l'enfant et s'engage à :

- *Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;*
 - *Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;*
 - *Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;*
 - *Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;*
 - *Informar les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;*
 - *Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;*
 - *Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;*
 - *Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.*
-



Monika Déraps

Responsable de la loi d'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels